



Servitudes d'Utilité Publique sur le territoire de : Chamboret



PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction départementale des territoires
Service urbanisme et habitat
Unité planification

Date :
VISA de l'autorité compétente en matière d'urbanisme :
Avertissement : Cette cartographie présente les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dont le DDT a connaissance. En tout état de cause, les gestionnaires des servitudes concernées doivent être consultés, lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Echelle : 1/12 500
© IGN - BD-TOPO - Scan 25
Base de données SJP DDT Haute-Vienne
Réalisation : DDT Haute-Vienne / SIT / MCAT
Version : mai 2018

SERVITUDES GERES PAR LA DD87

- PM1-Plan de Prévention du Risque Inondation
 - PM2-Servitudes concernant d'anciennes décharges
 - PM3-Servitudes résultant de l'établissement de Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)
- AUTRES SERVITUDES**
- AS-Servitudes liées au passage de canalisations publiques d'assainissement en terrain privé
 - AC1-Périmètre de protection autour des monuments historiques (monuments inscrits/Classés à l'Inventaire des MH)
 - AC2-Servitude de protection des sites et monuments naturels (sites inscrits)
 - AC3-Périmètre de protection autour des réserves naturelles
 - AC4-Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

- ASI**
- Périmètre de protection immédiat des eaux potables et minérales
 - Périmètre de protection rapproché des eaux potables et minérales
 - Périmètre de protection éloigné des eaux potables et minérales
 - EL7-Voies frappées d'alignement
 - T2-Servitudes de submersion
 - T3-Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et distribution de gaz
 - T4A-Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques des titulaires d'autorisations d'exploitation
 - T4B-Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques des titulaires d'autorisations d'exploitation
 - INT1-Zone de servitudes au voisinage des cimetières
 - T51-Zone de servitudes de protection des installations sportives

- PT1-Servitudes de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques**
- zone de garde radioélectrique
 - zone de protection radioélectrique
- PT2-Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles**
- zone primaire de dégagement
 - zone secondaire de dégagement
 - zone spéciale de dégagement
- PT3-Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques**
- T1-Servitudes relatives aux chemins de fer : emprise S.M.C.F.
- T5-Servitudes relatives aux aéroports:**
zones de dégagement contre les obstacles
- T8-Servitude relative aux aéroports: protection contre les perturbations radioélectriques
 - zone primaire
 - zone secondaire